



Rapporteure : Laure VIAL
Commission Culture, Patrimoine culturel
Assemblée plénière 27 Avril 2022

SOCIÉTAL

Crise sanitaire et situation de quelques métiers méconnus de la culture : Etat des lieux et propositions du CESER

Dans la construction de « l'après-Covid », la situation de deux professions peu connues, les artisans d'art et les guides (guides conférenciers, guides accompagnateurs, guides de pays...) a été mise en lumière. Leur activité s'exerce dans le cadre du patrimoine matériel (monuments, œuvres d'art), immatériel (savoir-faire), et environnemental. Ils représentent des éléments structurants de la valorisation du patrimoine culturel et des traditions régionales, et jouent un rôle important dans l'économie touristique régionale. Ces professionnels partagent le point commun d'exercer, de manière précaire, dans le domaine de la médiation culturelle et touristique, où ils jouent un rôle de premier plan. La crise sanitaire a mis en lumière la fragilité et parfois la précarité de ces métiers.

LEURS DIFFICULTÉS ET ATTENTES

POUR LES GUIDES : UNE PRECARITÉ GRANDISSANTE

Le métier de guide est exercé sous forme de contrats courts ou même en libéral, avec une rémunération à la prestation. La concurrence est rude et les salaires assez bas. La diversité de formation, de qualification, de statut (indépendant, salarié...), contribue à sa fragilité. L'activité est ponctuelle, car elle se déroule sous forme de conférences, de visites, ou d'ateliers. Et c'est la multiplication des missions qui peut assurer un revenu moyen mensuel décent. Les deux tiers d'entre eux doivent occuper une autre activité pour générer un revenu suffisant.

L'absence de touristes, notamment les visiteurs étrangers qui représentent les deux tiers de leur clientèle, et l'absence des croisiéristes, a été une

Véritable catastrophe. Beaucoup se sont retrouvés sans aucune ressource, ou ont basculé dans une grande précarité. Si une enveloppe conséquente a été accordée au secteur du tourisme, 41% des guides conférenciers n'ont touché aucune aide de l'Etat. Selon une enquête menée par la Fédération du secteur, 45 % des guides « n'excluent pas une reconversion professionnelle », qui pourrait être définitive.

POUR LES ARTISANS D'ART : UN RISQUE REEL DE DISPARITION DE SAVOIR-FAIRE PRÉCIEUX

Les métiers d'art sont fortement dépendants de la rencontre avec les clients : salons et marchés, ventes réalisées en atelier - boutique, ou encore des commandes spécifiques de pièces uniques ou « sur mesures ».

L'activité des ateliers d'art a été négativement impactée par les confinements, les annulations des marchés et salons d'art et d'artisanat d'art, le gel de la commande publique. La spécificité des productions n'a pas pu être compensée par le commerce en ligne.

LES PRÉCONISATIONS DU CESER

Ces professions exercent dans le cadre d'un modèle économique fragile, qui a montré ses limites. La mise en place de mesures spécifiques apparaît indispensable, notamment sur les enjeux forts de **la transmission des savoirs, la formation et le renouvellement des générations**, d'une part, et sur ceux de la **communication et de la création de liens fédérateurs**, d'autre part.



POUR LES GUIDES : UN BESOIN DE RECONNAISSANCE ET UNE FORMATION A HARMONISER

- **Développer la visibilité de ces métiers** et leur rôle dans la médiation et diffusion du patrimoine de la Région Sud auprès du public local, national et international.
- **Clarifier les statuts de ces professionnels** : la Région pourrait, en lien avec les syndicats représentant ces professions, accompagner la définition d'un tronc commun de savoirs, et la reconnaissance plus marquée entre les différents niveaux de qualification.
- **Accompagner leurs revendications** auprès des pouvoirs publics décideurs, par exemple mettre en place l'expérimentation d'un statut plus proche de la réalité d'exercice du métier inspiré de celui des intermittents du spectacle.
- **Mettre en place un plan de formation qualifiante sur l'ensemble du territoire régional** : en complément des formations universitaires existantes conduisant aux niveaux 6 (Licence) et 7 (Master), organiser des formations destinées à un autre public et sur d'autres territoires, notamment ruraux, de formations qualifiantes de niveau 4 (Baccalauréat) et de niveau 5 (BTS, DUT).
- **Soutenir la création de communautés de professionnels** : développement de relais pour aider à la collaboration et l'interaction au sein de la profession.
- **Soutenir les initiatives favorisant la rencontre avec les publics potentiels** : la Région pourrait initier (via un appel à projet par exemple) la création d'un annuaire de ces professionnels.
- **Déployer une forte animation de territoire** : Par son rôle fédérateur au sein des politiques culturelles sur le territoire, la Région pourrait contribuer à susciter et amplifier la demande de services de la part des professionnels du tourisme et de la culture.

POUR LES ARTISANS D'ART : DEVELOPPER L'ECONOMIE LIEE A L'ARTISANAT D'ART ET REPENDRE AU RISQUE DE DISPARITION DE CES METIERS

- **Un rôle de la Région** pour encourager et développer l'économie liée à l'artisanat d'art, ou pour accompagner la candidature de villes du territoire au label « Villes Métiers d'Art ».
- **Une assistance** pour mettre en place et s'appropriier les outils et les différents supports de communication.
- **La création d'un lieu régional d'exposition permanente de l'artisanat d'Art**, en lien avec des opérateurs économiques ou culturels.
- **L'organisation d'évènements** tels que salons, marchés, foires, journées spéciales, de manière fréquente et tout au long de l'année.
- **La création d'un fonds de dotation régional** (sur le modèle, par exemple, de celui créé par Ateliers d'Art de France).
- **Un plan régional de formation spécifique au secteur de l'artisanat d'art**, pour répondre aux difficultés de recrutement de personnel qualifié et assurer la pérennité de ces métiers, assorti de la **valorisation et la promotion des métiers d'art**, dans le cadre de la compétence régionale de l'orientation.
- **La création d'un label régional de reconnaissance de l'artisanat d'Art de la Région.**

CONCLUSION

Le risque de voir disparaître purement et simplement ces métiers est bien réel, ce qui serait une très grande perte pour la préservation et la mise en valeur des métiers et de tous les types de patrimoines de notre territoire régional. Or cela représente un point fort et un levier de l'économie et du tourisme dans notre Région. La crise sanitaire a conduit à questionner les fondements de nombreuses professions, et à s'interroger sur les possibles évolutions ou transformations attendues. Désormais, il apparaît urgent et indispensable d'accompagner ces professionnels, au niveau de la formation, du renouvellement des générations, de la reconnaissance.

